



LA SEYNE-SUR-MER

Guichet Unique
aux Familles

Dossier unique d'inscriptions

RESTAURATION-PÉRISCOLAIRE-ACCUEIL DE LOISIRS

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

RETOUR DU DOSSIER DU 1 AVRIL AU 16 MAI 2025

CALENDRIER

- Prioritairement par la messagerie de votre compte sur le « Portail Famille »
- Par mail : guichet.unique@la-seyne.fr
- À l'accueil du Guichet Unique aux familles, Centre Hermès, 2 avenue Charles Gide



ATTENTION !!!

PAS DE 2ÈME CAMPAGNE D'INSCRIPTIONS

Au-delà du 16 MAI 2025, les dossiers seront réceptionnés **mais** l'enfant ne pourra fréquenter **aucune activité avant le 02 OCTOBRE 2025**

Le Guichet Unique aux Familles se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet ou en cas de non-paiement des sommes dues l'année précédente.

PIÈCES A FOURNIR

- Dossier Famille
- Fiche enfant (une par enfant)
- Photocopie de l'attestation CAF ou MSA précisant le Quotient Familial (QF) en cours OU à défaut l'avis d'imposition
- Photocopie du jugement de divorce ou tout jugement concernant l'enfant
- Fiche de liaison nominative (une par enfant)
- Photocopie de toutes les pages de vaccins du carnet de vaccination OU certificat médical du médecin traitant certifiant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires

Si demande de pré-inscription en Accueil de Loisirs des Mercredis et/ou des vacances scolaires :

- Attestation employeur obligatoire des 2 parents de moins de trois mois (les fiches de paies ne sont pas acceptées)
- Pour les commerçants ou professions libérales KBIS ou relevé URSSAF par exemple de moins de trois mois

Informations générales

MISE EN PLACE D'UN P.A.I. OU D'UN ACCUEIL SPÉCIFIQUE POUR UN ENFANT

Afin de récupérer un dossier de demande, merci de bien vouloir prendre contact avec les personnes ci-dessous selon le temps d'accueil concerné.

Temps scolaire, temps périscolaire
et de restauration

Contactez le directeur de l'école

Contactez Mme Anita BERNARD

Référente P.A.I.

04 94 06 97 67 / 06.27.61.24.32

inclusion@la-seyne.fr

Centre Hermès

2 avenue Charles Gide-1er étage

Mercredis et vacances scolaires

Contactez Mme Jade FORNONI 04 94

06 97 88 / 06 58 99 08 60

Coordiatrice santé et inclusion

inclusion@la-seyne.fr

Centre Hermès

2 avenue Charles Gide-1er étage

Les trousseaux d'urgence doivent être apportés par les familles sur l'école et/ou la structure d'accueil de loisirs dès le 1^{er} jour. (cantine, garderie périscolaire...)

École Municipale des Sports (EMS)

(inscriptions au parc de la Navale)

le 6 Septembre 2025 |

École Municipale des Beaux-Arts

(Inscriptions sur site 1 rue Messine)

Renouvellement d'inscriptions du 19 mai au 13 Juin 2025

Nouvelles inscriptions du 23 Juin au 25 Juillet 2025

VACANCES SCOLAIRES	PÉRIODE DE PRÉ-INSCRIPTIONS
Vacances d'Octobre (du 20 Octobre au 31 Octobre 2025)	<u>du 15 au 17 Septembre 2025</u>
Vacances de Décembre (du 22 Décembre au 2 Janvier 2026)	<u>du 17 au 19 Novembre 20225</u>
Vacances d'Hiver (du 16 Février au 27 Février 2026)	<u>Du 12 au 14 Janvier 2026</u>
Vacances de Printemps (du 13 Avril au 24 Avril 2026)	<u>du 09 au 11 Mars 2026</u>
Vacances d'été (à compter du 6 Juillet 2026)	<u>du 18 au 20 Mai 2026</u>

MODALITÉS DE PRÉ-INSCRIPTION

- **PRIORITAIREMENT** via votre messagerie personnelle du Portail Famille
- Par mail (guichet.unique@la-seyne.fr)
- Auprès du Guichet Unique aux Familles
- Par téléphone au 04.94.06.90.98

Si votre enfant ne peut être accueilli, vous en serez informé(e) par mail.

Numéro de dossier Famille :

(à récupérer au bas de votre facture)

DOSSIER FAMILLE

ANNÉE SCOLAIRE
2025 -2026

1^{ER} RESPONSABLE

TITULAIRE DU COMPTE FAMILLE, REDEVABLE DES SOMMES DUES ET MISE EN RECOUVREMENT AUPRÈS DU TRÉSOR PUBLIC EN CAS D'IMPAYÉS

Nom (en majuscule) : Prénom (en majuscule) :

(Conforme au Livret de Famille)

Date de naissance (obligatoire) :

Père Mère Autre Précisez :

En activité En recherche d'emploi Profession :

Adresse complète :

Tél. Domicile : Tél. Portable :

Adresse e-mail :

L'adresse e-mail est indispensable pour recevoir des informations générales (grèves, fermetures,...) et pour accéder au compte du « Portail Famille » en ligne.

J'accepte de recevoir ma facture par mail : oui non

N° Allocataire CAF (obligatoire) :

Je, soussigné(e), Mme M. autorise le Guichet Unique aux Familles de la Mairie de La Seyne-sur-Mer à consulter mon compte CAF (accès internet à caractère professionnel mis à la disposition de la Ville par la CAF) afin d'obtenir mon Quotient Familial .

Pour les allocataires MSA, fournir obligatoirement une attestation du Quotient Familial.

Parents mariés ou pacsés Parents en union libre ou en concubinage Famille monoparentale

Parents divorcés ou séparés* Famille recomposée Veuf (ve)

*En cas de divorce ou de séparation, l'autorité parentale est :

Conjointe Exclusivement à la mère Exclusivement au père

*En cas de divorce ou de séparation, la résidence de l'enfant est :

Chez la mère Chez le père Garde alternée Autre

Dans le cas où l'un des 2 responsables légaux ne serait pas autorisé à récupérer l'enfant, **merci de bien vouloir nous fournir une copie du jugement de divorce ou une copie de la convention homologuée auprès du Juge aux Affaires Familiales.**

2ÈME RESPONSABLE DE L'ENFANT

Nom (en majuscule) : Prénom (en majuscule) :

(Conforme au Livret de Famille)

Date de naissance (obligatoire) :

Père Mère Autre Précisez :

En activité En recherche d'emploi Profession :

Adresse complète : Idem responsable 1

Tél. Domicile :

Tél. Portable :

Adresse e-mail :

L'adresse e-mail est indispensable pour recevoir des informations générales (grèves, fermetures,...) et pour accéder au compte du « Portail Famille » en ligne.

En cas de garde alternée, chaque parent doit fournir son propre dossier et ses pièces justificatives.

Garde alternée : Oui Non Semaines paires Semaines impaires
(Père Mère) (Père Mère)

Si oui, fournir un extrait du jugement ou attestation de séparation.

Une facturation alternée sera mise en place, à défaut, les activités seront facturées au titulaire du compte famille auquel l'enfant est rattaché.

Pour toute modification de garde merci de nous en informer.

J'accepte que le responsable de l'activité municipale prenne toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence ou d'accident grave survenant à mon enfant pouvant entraîner une hospitalisation,

Je certifie l'exactitude des renseignements portés à la connaissance du service du Guichet Unique aux Familles,

Je m'engage à communiquer tout changement relatif aux renseignements donnés au service du Guichet Unique aux Familles,

« Je consens à l'utilisation de mon adresse électronique par les services de la Mairie pour recevoir des informations et des invitations relatives à la vie et aux événements de la Ville. »

J'accepte Je refuse

« Je consens à l'utilisation de mon adresse électronique par la Caisse des écoles pour recevoir des informations relatives à sa communication. »

J'accepte Je refuse

J'atteste avoir pris connaissance des règlements intérieurs spécifiques à chaque activité,

J'atteste avoir pris connaissance du règlement administratif général du Guichet Unique aux Familles.

La Seyne-sur-Mer, le

Signature des Responsables Légaux

VOTRE ENFANT

Nom (en majuscule) : Prénom (en majuscule) :

(Conforme au Livret de Famille)

Date de naissance (obligatoire) :

Lieu de naissance :

Département :

Pays de naissance :

École pour 2025 – 2026 :

Classe pour 2025 – 2026 :

ASSURANCE EXTRA SCOLAIRE

Nom de l'assurance	Numéro de contrat
<input type="text"/>	<input type="text"/>

- Autorise mon enfant à partir seul de toutes les activités oui non
- Autorise mon enfant à être maquillé oui non
- Nous consentons à la captation de l'image de l'enfant sur des photographies et des films pour la diffusion à la télévision, dans la presse, étant précisé que ceux-ci sont réalisés par des professionnels autorisés par le Maire ou son représentant.
Oui Non
- Nous consentons à la captation de l'image de l'enfant et sa reproduction pour la valorisation des projets pédagogiques.
Oui Non
- Nous consentons à la publication des images et des films sur les réseaux sociaux de la Collectivité.
Oui Non

Je, soussigné(e), Mme M.

- Autorise par ordre de priorité, les personnes (autre que les parents) nommées ci-dessous à RÉCUPÉRER mon enfant :

Nom - Prénom	Qualité	Tél. portable
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

- Désigne par ordre de priorité, les personnes (autre que les parents) nommées ci-dessous à PRÉVENIR en cas d'accident :

Idem personne autorisée à récupérer l'enfant

Nom - Prénom	Qualité	Tél. portable
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

La pré-inscription est annuelle et sera accordée dans la limite des capacités d'accueil.

La validation définitive de votre inscription vous sera confirmée par mail avant la rentrée des classes.

Les modalités de fonctionnement sont précisées dans le règlement administratif.

		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Accueil périscolaire Matin	7h30-8h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restauration (1 seule modification/an)	11h30-13h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil périscolaire Soir	* 16h30-17h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	17h30-18h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	* 16h30-17h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Études surveillées					

*** Obligatoirement sur réservation et non-modifiable après le 24 de chaque mois**

« La ville de la Seyne-sur-Mer, réputée responsable de traitement, et la Caisse des écoles, réputée co-responsable de traitement, collectent vos données personnelles dans un fichier informatisé pour la gestion de l'inscription de votre enfant à la restauration scolaire, à l'accueil et aux activités extra-scolaires. La base légale de ce traitement est la mission d'intérêt public.

Par ailleurs, le service du Guichet unique utilisera votre adresse électronique pour vous envoyer des informations relatives au parcours périscolaire de votre enfant.

Vos données sont conservées en base active le temps de la décision sur le dossier, puis 10 ans en base intermédiaire. Elles sont susceptibles d'être transférées à la Caisse des écoles, ainsi qu'aux personnels en charge de l'accueil, des activités et de la restauration.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Concernant le transfert de votre adresse électronique et l'usage de l'image de votre enfant, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données (DPO), à cette adresse : dpo@la-seyne.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »

**PRÉ-INSCRIPTION EN ACCUEIL DE LOISIRS
DES MERCREDIS**

**Inscription dans la limite des places disponibles.
Pour toutes demandes de pré-inscriptions, obligation de fournir les
attestations d'employeurs des 2 Parents.**

**La validation définitive de votre inscription vous sera confirmée par mail.
Inscriptions soumises au pré-paiement.
Si votre enfant ne peut être accueilli, vous en serez informé(e) par mail.**

MATERNELLES (3-6 ans de la PS-GS)		ÉLÉMENTAIRES (6-11 ans révolu)	
Saint-Exupéry	<input type="checkbox"/>	Saint-Exupéry	<input type="checkbox"/>
Léo Lagrange	<input type="checkbox"/>	Léo Lagrange	<input type="checkbox"/>
Jean-Jacques Rousseau	<input type="checkbox"/>	Jean-Jacques Rousseau	<input type="checkbox"/>
Derrida	<input type="checkbox"/>	Renan	<input type="checkbox"/>
Anatole France	<input type="checkbox"/>	Martini	<input type="checkbox"/>
		Marcel Pagnol (6 – 14 ans)	<input type="checkbox"/>

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI - Caisse des écoles

- Matin
- Repas
- Après-midi



Vous trouverez le règlement intérieur, les modalités d'accueils, et diverses informations sur le site de la caisse des écoles .

Souhaitez-vous adhérer gratuitement et volontairement à la caisse des écoles ?

- oui non

CENTRES DE LOISIRS SPORTIFS - Service des sports

JANAS MAISON DE LA PLEINE NATURE (2015-2016-2017)
EAJ MAISON DE LA MER (2014-2015-2016)

Inscriptions le 06/09/25 de 8h à 12h lors du forum de la vie associative – Parc de la navale

MODALITÉS DE PRÉ-INSCRIPTION

- **PRIORITAIREMENT** via votre messagerie personnelle du Portail Famille
- Par mail (guichet.unique@la-seyne.fr)
- Auprès du Guichet Unique aux Familles – Espace Hermès -2 avenue Charles Gide.